



Département de la Savoie

AVIS

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCE DU 27/05/2024

Le 27 mai 2024 à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune de Rognaix, dûment convoqué le 21 mai 2024, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil de la mairie, sous la présidence de M. Burdet Patrice, Maire de Rognaix.

Date de convocation du Conseil Municipal : 21/05/2024

Nombre de conseillers en exercice : 9

Présents : BURDET Patrice, CHAMBIOT-MAITRAL Benoît, COULIBALY Alou, DUC Marie-Agnès, HAZARD Olivier, MARTIN-BORRET Estelle, NAGORNY Monique, OLIVA Salvatore, TATOUT Sébastien.

Président de séance : BURDET Patrice

Secrétaire de séance : DUC Marie-Agnès

Le quorum étant atteint, Monsieur Le Maire ouvre la séance à 19h.

POINTS A L'ORDE DU JOUR

Approbation du compte rendu du conseil du 26/03/2024

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité

Administration générale :

1. Motion de soutien aux salariés de l'Usine NICHE FUSED ALUMINA

M. Le Maire fait lecture de la délibération prise par la Commune de la Bâthie pour le soutien aux ouvriers de l'usine NICHE FUSED ALUMINA suite au placement en redressement judiciaire de cette société le 22 avril dernier.

Le Conseil Municipal près en avoir délibéré, refuse de s'associer à cette motion telle que présentée, par 6 voix contre, 2 pour et 1 abstention.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de soutenir toutes les initiatives en faveur des salariés et de la reprise de l'usine.

2. Approbation de la convention de participation pour la couverture du risque « Prévoyance »

M. Le Maire rappelle que la commune de Rognaix adhère à la convention de participation pour la couverture du risque « Prévoyance » souscrite par le CDG 73 afin de permettre aux agents de se prémunir notamment contre les conséquences financières de leur indisponibilité physique.

Cette convention a été résiliée de manière amiable et prendra fin le 31 décembre 2024. Compte tenu de la réforme de la protection sociale complémentaire des agents publics territoriaux en cours, comportant adhésion obligatoire des agents, l'entrée en vigueur de ce nouveau régime prendra effet au 1^{er} janvier 2027.

Dans le contexte, le CDG73 souhaite une prolongation de la convention actuelle pour la période du 01/01/2025 au 31/12/2026, avec une consultation courant 2026 pour une prise d'effet de la nouvelle convention au 1^{er} janvier 2027 pour une durée de six ans.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré approuve à l'unanimité le mandatement du CDG73 pour mener les démarches de consultation en vue de la conclusion d'une nouvelle convention.

Subventions :

3. Vote des subventions aux associations

M. Le Maire fait part au conseil de la demande de subvention de l'association La Chavonne de Rognaix à hauteur de 800 € et propose de voter les subventions aux associations de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil décide d'accorder les subventions suivantes :

- La Chavonne de Rognaix = 800 €
- Rognaix sur scène = 600 €
- Anciens combattants Rognaix/St Paul sur Isère = 200 €

S'agissant du Club des Aînés du Nant Bayet, la subvention sera alignée sur celle de Cevins (600 € ?) et sera attribuée à la condition que la commune de St Paul sur Isère n'apparaisse plus dans les communes citées comme partie prenante de cette association.

Les adhérents de St Paul sur Isère seront bien sûr, toujours les bienvenues au sein de cette association.

Questions diverses

M. Le Maire fait part au conseil d'un courriel adressé par M. Franck Duquesnoy pour une question récurrente de terrain enclavé. Une réponse sera apportée par la mairie.

Les sujets étant épuisés, la séance est levée à 21h30

Fait à Rognaix le 29/05/2024

La Secrétaire de séance

Marie-Agnès DUC



Le Maire

Patrice BURDET

